



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°21/2016

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	15
Pour	16
Contre	0
Abstention	0
Non participation au vote	-

L'an deux mille seize,

le premier juillet à quatorze heures trente,

le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, Président.

Etaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Jean-Marc ROZE, Philippe SALMON, Gérard BUTIN, Pascal DESAUTELS (+ pouvoir de Annie COULON), Roland BOULARD, Thierry BUSSY, Alphonse SCHWEIN, Eric LEGER, Dominique BISSON, Stéphane LANG,

Et Mesdames Lise MAGNIER, Dominique DETERM, Valérie MORAND et Frédérique SCHULTHESS.

Absente représentée : Annie COULON (pouvoir donné à Pascal DESAUTELS).

OBJET : MISE EN SERVICE DU RESEAU ANTARES

Vu le rapport du Président du conseil d'administration ayant pour objectif de finaliser la mise en service du réseau ANTARES,

Vu la délibération n° 24/2010 du 29 octobre 2010 du conseil d'administration relative au lancement des études du projet ANTARES,

Vu la présentation du projet ANTARES lors du bureau du conseil d'administration du 11 avril 2013,

Vu le rapport présenté au bureau du conseil d'administration du 2 mai 2016 qui complète et met à jour les décisions prises antérieurement sur les plans technique, financier et de la programmation,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **CONFIRME** l'engagement du SDIS dans la mise en œuvre du programme ANTARES,
- **PRECISE** à titre indicatif que le financement du déploiement du programme ANTARES s'élèvera à un montant maximal de 1,5 million d'euros par autofinancement sur les années 2015, 2016, 2017,
- **PRECISE** à titre indicatif que le programme ANTARES sera définitivement mis en service pour le mois de mars 2018.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Charles de COURSON

ACTE Reçu LE
11 JUIL. 2016
PRÉFECTURE DE LA MARNE
DRCL

ACTE
11 J
PRÉFECTURE
D